



Commune
de
Saint-Aubin
(Fribourg)



Saint-Aubin (FR)
Engagée pour le futur

Législature 2021-2026

N° 3

Message du Conseil communal au Conseil général

Séance du 6 octobre 2026

Demande de crédit d'étude de CHF 58'000.00 TTC pour l'établissement d'un dossier d'avant-projet de la salle de sport (phases SIA 22 et 31)

1. Introduction

Dans le cadre du développement du cercle scolaire de Saint-Aubin et Vallon et de l'augmentation prévisible des effectifs scolaires, la Commune mène une réflexion globale sur l'évolution du centre sportif et de ses infrastructures.

Une étude de faisabilité réalisée par le bureau Chablais Fischer Architectes a examiné trois variantes : l'agrandissement du bâtiment existant vers l'ouest ou vers l'est, ainsi que la construction d'une nouvelle salle indépendante. L'étude a confirmé la possibilité d'un développement du site.

Le Service des bâtiments de l'État de Fribourg a par ailleurs validé, le 7 novembre 2025, le programme des locaux pour une deuxième salle de sport simple à vocation scolaire de $28 \times 16 \times 7$ mètres.

Un atelier participatif organisé le 21 janvier 2026 avec les principaux utilisateurs du site a fait ressortir une préférence pour la construction d'une nouvelle salle indépendante, permettant notamment de mieux répondre aux besoins futurs des sociétés locales. En complément, le Conseil communal a adressé un questionnaire aux sociétés utilisatrices afin de leur permettre d'exprimer leurs besoins et leurs attentes en matière d'infrastructures. Cette consultation a notamment permis d'identifier plusieurs besoins concernant les vestiaires, la buvette, les locaux polyvalents, le stationnement, les espaces extérieurs, les équipements sportifs ainsi que la sécurité et les circulations.

Ces différentes démarches confirment la nécessité d'inscrire le projet dans une vision globale du développement du centre sportif, en tenant compte à la fois des besoins scolaires et de ceux des sociétés locales.

Afin de poursuivre cette démarche, le bureau Page Architecte SA a établi une offre pour la réalisation de la phase SIA 31 – Avant-projet. Celle-ci permettra de préciser la variante retenue, l'organisation du site, les principales caractéristiques techniques et d'établir une estimation des coûts à $\pm 15\%$.

Le présent crédit concerne ainsi uniquement l'étude et la planification du projet et ne préjuge pas d'une décision ultérieure de réalisation. Celle-ci interviendra sur la base des résultats de l'avant-projet, du coût estimé et des possibilités financières de la Commune.

Le suivi du dossier est assuré par un comité de pilotage composé de Mesdames Adeline Collaud et Christel Tschanz ainsi que de Messieurs Philippe Chanex et Maxime Reynaud.

2. Montant du crédit d'étude et financement

Selon l'offre de Page Architecte SA, le mandat comprend les prestations suivantes :

- Phase SIA 22 – Choix des mandataires : élaboration des documents nécessaires à l'appel d'offres et demandes d'offres auprès des mandataires spécialisés, pour un montant de CHF 5'200.00 HT ;
- Phase SIA 31 – Avant-projet : établissement du dossier à l'échelle 1:100, coordination avec les spécialistes et les pouvoirs publics, estimation des coûts à $\pm 15\%$ ainsi que diverses séances, pour un montant de CHF 43'550.00 HT.

Le coût total de ces prestations s'élève à CHF 52'698.75 TTC. Le Conseil communal propose dès lors au Conseil général d'accorder un crédit d'étude de CHF 58'000.00 TTC, y compris les divers et imprévus (CHF 5'302.00).

Le financement de cet investissement sera assuré par les liquidités courantes communales ou éventuellement par l'emprunt au meilleur taux du marché en fonction de la situation des liquidités de la Commune. L'intérêt de l'emprunt est actuellement estimé raisonnablement à 2.0%. La dépense sera comptabilisée dans le patrimoine administratif et amortie conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'amortissement comptable annuel s'élèvera à CHF 5'800.00 sur la période d'utilisation de 10 ans, soit 10% par année et impactera les comptes de fonctionnement.

Le présent crédit porte exclusivement sur les prestations SIA 22 et SIA 31. Les prestations ultérieures feront l'objet de décisions et, le cas échéant, de demandes de crédits distinctes.

3. Conclusion

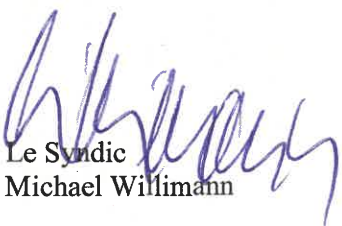
Ces prestations permettront de sélectionner les mandataires spécialisés et de concrétiser les résultats de l'étude de faisabilité sous la forme d'un avant-projet, accompagné d'une première estimation des coûts.

Le Conseil communal invite ainsi le Conseil général à accepter un crédit d'étude de CHF 58'000.00 TTC pour la réalisation des prestations SIA 22 et SIA 31, conformément à l'offre de Page Architecte SA.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Le Secrétaire
Martial Becker




Le Syndic
Michael Willimann